

Le titulaire de ce diplôme est un ouvrier professionnel du bâtiment. Il travaille dans une entreprise de couverture qui assure l'étanchéité des toitures.

Sur le chantier, le couvreur intervient après le charpentier. Il réalise ou répare la toiture dans un but de protection et éventuellement d'amélioration esthétique du bâtiment. Il participe à la préparation et à l'organisation du chantier.

Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, il est capable de :

- mettre en place un échafaudage avec ses protections ;
- préparer la toiture (pose et réparation de voliges, insertion de matériau isolant, etc.) ;
- placer et fixer les tuiles, ardoises et autres matériaux de couverture ;
- appliquer des produits de traitement et de protection ;
- réaliser les ouvrages de zinguerie, d'étanchéité ou d'isolation extérieure.

Pour les travaux de modification ou de réparation, il associe les matériaux usagés et les matériaux de même nature en tenant compte de leur compatibilité, de la fiabilité de l'ouvrage, de la résistance de l'ensemble.

Le couvreur effectue la préparation et la pose des éléments de couverture : ardoises, tuiles, tôles, chaume mais aussi ciment, verre ou bardeaux bitumés...

↪ Débouchés

Salarié, le couvreur travaille en équipe sous l'autorité du chef de chantier. Artisan, il peut s'occuper aussi de la plomberie ou du chauffage... Spécialisé dans l'ardoise il réalise des créations esthétiques, restaure des bâtiments classés. Zingueur, il assure l'étanchéité des cheminées, du châssis...

Qu'il soit spécialisé dans un matériau ou qu'il combine plusieurs activités, le couvreur n'a aucun souci à se faire. Les entreprises artisanales de couverture, de charpente ou de plomberie emploient 80% des couvreurs et les attendent à bras ouverts.

↪ Accès à la formation

Après une classe de 3ème



↪ Programme

Grille horaire (a)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

(b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève

(c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

Enseignements professionnels

- Calcul et dessin : Les élèves apprennent à lire un plan et à réaliser un croquis (un élément de toiture en zinc, par exemple, à réaliser ensuite). Ils apprennent à calculer la surface d'une toiture et la quantité de matériaux nécessaires.
- Techniques de couverture : les élèves réalisent le traçage, la découpe et la pose des matériaux. Ils apprennent à assembler ces matériaux, par soudage ou avec des vis, crochets... Ils s'entraînent sur des maquettes représentant des toitures réelles.
- Matériaux : les élèves étudient les différents matériaux (ardoises, tuiles, cuivre, zinc, inox, etc), leurs réactions au froid, à la chaleur.
- Outillages : les élèves apprennent à choisir l'outillage adapté au matériau et au travail à effectuer, ils savent utiliser un traceur à cordeau, un fer à souder...
- Santé et sécurité au travail : les élèves savent identifier les principaux risques liés à leur poste de travail et aux activités de chantier. Ils apprennent à travailler en toute sécurité.

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 14 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Enseignement professionnel

- Analyse d'une situation professionnelle, coeff. 4
- Réalisation d'ouvrages courants, coeff. 8
- Réalisation d'ouvrages annexes, coeff. 4

Enseignement général

- Expression française, coeff. 2
- Mathématiques, sciences physiques, coeff. 2
- Vie sociale et professionnelle, coeff. 1
- Education physique et sportive, coeff. 1

Epreuves facultatives de langue vivante

Statistiques

Académie de Montpellier

En 2017 : 11 présents, 8 admis (soit 72.72% de réussite).

En 2018 : 2 candidats inscrits, 2 présentés, 1 admis (soit 50.00 % de réussite).

En 2019 : 18 candidats inscrits, 15 présentés, 14 admis (soit 93.33 % de réussite).

Académie de Toulouse

En 2018 : 15 candidats présents, 13 candidats admis (soit 86,7% de réussite).

En 2019 : 10 candidats présents, 8 candidats admis (soit 80% de réussite).

En 2019 : 35 présents, 29 admis (soit 82.9% de réussite).

Candidats en apprentissage uniquement

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- BP Couvreur
- BP Plâtrerie et plaque

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Ou se former en Occitanie

Académie de Montpellier

11 Lézignan Corbières

CFA du BTP de l'Aude **A**

34 Baillargues

CFA des compagnons du devoir et Tour de France **A**

48 Mende

IRFMA de la Lozère **A**

Académie de Toulouse

12 Onet-le-Château

Campus des métiers (CMA de l'Aveyron) **A**

31 Toulouse

CFA des compagnons du devoir de Midi-Pyrénées **A**

46 Cahors

CFA Ecole des métiers du Lot - CMA du Lot **A**

65 Aureilhan

Lycée professionnel Sixte Vignon (*Public*)
65 Tarbes

École des Métiers des Hautes-Pyrénées **A**

A Formation en apprentissage

 **En savoir plus**

Consultez les documents Onisep :

- Dossier « Le dico des métiers »
- Les fiches métiers
- Zoom sur les métiers Les métiers des compagnons du devoir et du tour de France
- Zoom sur les métiers Les métiers du bâtiment
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Éducation Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès
04 66 56 46 70 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr

Bagnols sur Cèze
04 66 89 53 93 - ce.0300992r@ac-montpellier.fr

Béziers
04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr

Carcassonne
04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr

Castelnaudary
04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr

Céret
04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr

Lunel
04 67 83 56 83 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr

Mende
04 30 43 51 95 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr

Montpellier Celleneuve
04 67 75 74 50 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr

Montpellier Centre
04 67 91 32 55 - ce.0340096v@ac-montpellier.fr

Montpellier Est
04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr

Narbonne
04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr

Nîmes Centre
04 49 05 80 80 - cio.nimescentre@ac-montpellier.fr

Nîmes Ouest
04 49 05 80 80 - cio.nimesouest@ac-montpellier.fr

Perpignan
04 11 64 23 66 - ce.0660667s@ac-montpellier.fr

Pézenas
04 48 18 55 75 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr

Prades
04 68 05 32 00 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr

Sète
04 67 18 34 18 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi
Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch
05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors
Tél. 05.65.30.19.05 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin
05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres
Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom
05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville
05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac
05 67 76 55 66 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Foix
05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes
05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau
[05 65 60 98 20](mailto:05.65.60.98.20) - cio.millau@ac-toulouse.fr

CIO Montauban
05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret
05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers
05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez
05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens
05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes
05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre
05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP

CIO Toulouse Mirail
05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr
CIO Toulouse Nord
05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr
CIO Toulouse Rangueil
05 67 52 41 55 - cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr